



# Guide de l'accompagnement à la scolarité

2016-2017



## >> L'accompagnement à la scolarité (mode d'emploi)

L'accompagnement à la scolarité est un service destiné aux enfants et aux jeunes, de la grande section de maternelle à la 3<sup>ème</sup>, qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité.

**Consiste à** être à l'écoute de l'enfant ou du jeune, des parents de l'enseignant et de toutes personnes clés de l'entourage afin de déterminer ensemble une démarche de progression personnalisée.

**Dans le but de** contribuer à aider l'enfant, le jeune à s'épanouir et à développer ses potentiels d'apprentissage.

### **En adaptant l'intervention en fonction des besoins de l'enfant par :**

- > La mise en confiance,
- > Un cheminement vers l'autonomie, en fonction des rythmes de l'enfant,
- > Une aide méthodologique « apprendre à apprendre »,
- > Une aide au travail scolaire visant plus particulièrement à combler certaines lacunes,
- > Des propositions de projets et d'activités d'éveil permettant à l'enfant d'être valorisé et de vivre des moments de plaisir,
- > Une utilisation du jeu notamment pour contourner les blocages,
- > Un recentrage sur les valeurs éducatives (respect des limites, acquisitions des règles de vie et de comportement),

Les activités proposées sont complémentaires des dispositifs mis en place par l'éducation nationale : activités pédagogiques complémentaires (APC) dans les écoles maternelles et élémentaires et l'accueil éducatif au collège.

### **Qu'est ce qu'on y fait ?**

Un tiers du temps est consacré au travail scolaire en individuel et deux tiers à des activités ou à des jeux collectifs permettant aux enfants de valoriser leurs apprentissages. Ce programme est modulé et adapté en fonction des besoins de l'enfant.

Pour les collégiens le temps est consacré au travail scolaire, à la méthodologie et à l'organisation des devoirs à la maison et la préparation des devoirs surveillés en classe.

### **Qui le fait ?**

Chaque année, une trentaine de bénévoles, comprenant des parents, des retraités et des étudiants assurent cet accompagnement. Des formations adaptées leur sont proposées. Ils ne remplacent en aucun cas les spécialistes (enseignants, psychologue, orthophonistes, etc). Une coordinatrice salariée de la Ville assure l'organisation du service, l'animation de l'équipe de bénévoles, les relations avec les familles et les enseignants. Cette équipe est complétée par quelques vacataires qui prennent plus particulièrement en charge des élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

### **En collaboration avec qui ?**

L'enseignant, les parents de l'enfant. Un temps d'écoute privilégié est consacré à la famille.

## Comment ?

En séances d'1 heure à 1h30, une à deux fois par semaine (sauf pendant les vacances scolaires) en dehors du temps scolaire, d'un trimestre à une année scolaire entière. Ateliers culturels le mercredi après-midi de 15h à 17h une fois par mois.

## Où ?

Dans des lieux à proximité des écoles élémentaires :

- > Espace Maurice Vial pour l'école Debelle
- > Espace Rosa Parks ou salle de réunion de Bourg-vieux pour l'école de Stravinski
- > Locaux de l'école Jean Achard à partir de 15h45
- > Locaux de l'école Stendhal à partir de 15h45
- > Pour les collégiens, un de ces lieux le plus proche du domicile de l'enfant, ou bien dans une salle de la mairie.



## >> Ateliers d'éveil pour les grandes sections de maternelles

Les difficultés d'apprentissage sont souvent décelées avant l'arrivée au CP. Ce sont des problèmes de concentration, de mémorisation, de motricité fine, de comportement et aussi très souvent, des lacunes au niveau du langage.

Afin de donner aux enfants rencontrant ces difficultés le maximum de chances d'aborder plus aisément l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP, le service de l'accompagnement à la scolarité propose la mise en place d'ateliers d'éveil pour les enfants de grande section de maternelle.

## Qu'est ce qu'on y fait ?

- > Des jeux de langage
- > Des jeux pour développer l'acuité visuelle, auditive, la motricité fine, la concentration et le respect de la consigne
- > Des jeux de logiques, de société
- > Des jeux symboliques

## Avec qui ?

Des animateurs bénévoles. Les parents peuvent y participer s'ils le désirent.

## Comment ?

Une heure par semaine le mercredi après-midi à partir de 14h par groupes de 3 ou 4 enfants. Pour une durée de 3 mois à un an.

**Où ?** Dans la salle de réunion de Bourg-vieux ou à l'espace Rosa Parks.

## >> Participation financière et contrat

### Participation financière des parents :

Une nouvelle tarification est appliquée avec un tarif unique de 8 € par trimestre et par enfant.

**Le contrat** définit les conditions de l'accompagnement à la scolarité. Enfants et animateurs s'engagent à être présent régulièrement. En cas de retard ou d'absence de l'enfant, la ville décline toute responsabilité en cas d'accident. En cas d'arrêt définitif en cours d'année, les parents en informeront la coordinatrice au pôle de l'Animation de la Vie Locale par écrit.

### Inscriptions :

Sur proposition des enseignants, de la psychologue scolaire, des responsables du dispositif de réussite éducative ou sur demande directe des parents en lien avec les enseignants.

En mairie, au pôle de l'Animation de la Vie Locale du 21 septembre au 19 octobre le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et sur rendez vous pour d'autres créneaux horaires. Prévoir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

## Avis aux parents

Le nombre de places est limité, entre 80 et 100, selon le nombre d'animateurs disponibles.

Les horaires peuvent être adaptés selon vos disponibilités et l'emploi du temps de l'enfant.

L'aide apportée à vos enfants est d'autant plus efficace si elle est proposée dès l'apparition des difficultés.

Les parents sont invités à venir à la première séance afin de rencontrer les bénévoles.

Les parents qui le souhaitent pourront rencontrer l'élu chargé de l'accompagnement à la scolarité lors d'une séance.

**Les services proposés sont financés par :  
la ville de Voreppe et la CAF de l'Isère**

## > **Accompagnement à la scolarité**

Pôle Animation de la Vie Locale

Hôtel de Ville 1, place Charles de Gaulle CS 40147

38341 Voreppe cedex

Tél : 04 76 50 47 63

[christine.galle@ville-voreppe.fr](mailto:christine.galle@ville-voreppe.fr)

## > **Point Ecoute**

par un(e) psychologue

Besoin de parler, besoin d'être écouté, besoin de comprendre ! Vous pouvez rencontrer une psychologue au Point Ecoute. Entretiens gratuits et confidentiels, individuels, en couple ou en famille sur une ou plusieurs séances. Renseignements et rendez-vous : 04 76 50 61 25.

## > **Parol'écoute jeunes**

Accueil proposé aux jeunes de 13 à 20 ans et à leur famille.

Difficultés personnelles et/ou relationnelles : conflits familiaux, problèmes au collège, mal-être, déprime, isolement, conduites à risques. Jeunes et parents peuvent rencontrer une psychologue qui aide à parler des conflits et mettre des mots sur le mal-être, la souffrance et les inquiétudes. La psychologue peut également faciliter l'orientation vers d'autres professionnels. Entretiens gratuits et confidentiels.

Renseignements et rendez-vous : 04 76 50 61 25

ou auprès de Parol'Écoute Jeunes : 04 76 65 20 74.

## > **Codase**

Prévention spécialisée.

[pays.voironnais@codase.org](mailto:pays.voironnais@codase.org)

Tél : 04 76 23 11 63.